

# Urgences à l'étranger

A vos côtés en Suisse 24h sur 24, la Rega vous assiste également dans le monde entier en cas de problème médical. Dans nombre de cas, ses médecins-conseils sont en mesure de vous apporter une aide précieuse par téléphone. Le cas échéant, lors d'un rapatriement en Suisse, la Rega s'assure que vous soyez professionnellement pris-e en charge à bord de ses avions-ambulance ou par vol de ligne.

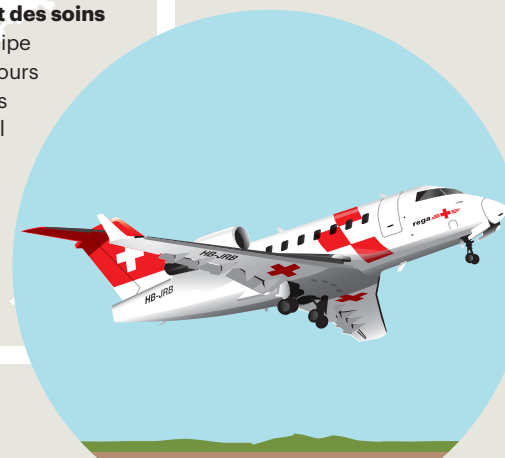
## ① Assistance médicale téléphonique

Nos médecins-conseils et chefs d'opération assurent une **permanence téléphonique** au service des personnes victimes d'une maladie ou d'un accident à l'étranger. Ils dispensent des conseils médicaux, fournissent les adresses de cliniques et d'hôpitaux sur le lieu de séjour, ou apportent leur aide pour traduire et expliquer un diagnostic. **La Rega n'assure pas de premiers secours à l'étranger.** En cas d'accident ou d'affection aiguë, il convient d'**alerter en priorité les services d'urgence locaux**, un médecin ou une clinique sur place. La Rega intervient en aval, par exemple pour faciliter les démarches liées à l'admission dans un hôpital, ou **organiser un rapatriement en Suisse.**



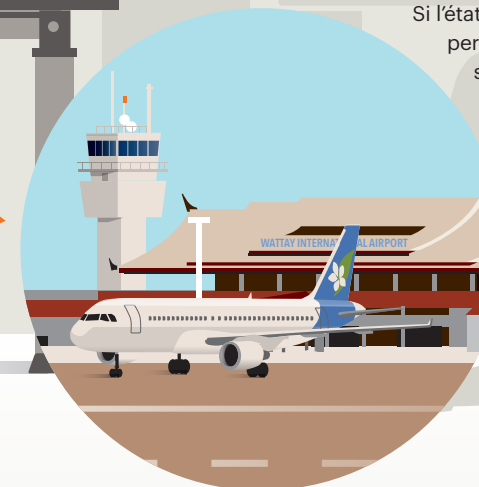
## ② Rapatriement à bord d'un avion-ambulance de la Rega

Les patients souffrant d'une pathologie aiguë ou de blessures graves sont en général rapatriés en Suisse à bord de l'un des **trois avions-ambulance de la Rega** et ce en particulier **si leur état requiert des soins intensifs.** En règle générale, l'équipe médicale à bord se compose toujours d'un médecin et d'un infirmier. Les vols étant planifiables à l'avance, il est possible d'assurer le transport de deux patients ou plus (vols combinés).



## ③ Rapatriement par avion de ligne

Si l'état de santé du patient le permet, le rapatriement s'effectue par avion de ligne avec **l'assistance d'un médecin et/ou d'un infirmier** de la Rega.



## Critères de décision pour un rapatriement

L'intérêt du patient figure au premier plan. **Le médecin-conseil de la Rega décide si un rapatriement est nécessaire** et la meilleure solution pour le patient. Pour se faire, il se renseigne sur le diagnostic auprès du médecin sur place, du patient, de ses proches et du médecin traitant en Suisse. **En concertation avec la centrale d'intervention de la Rega**, il fixe la date et les modalités du rapatriement.

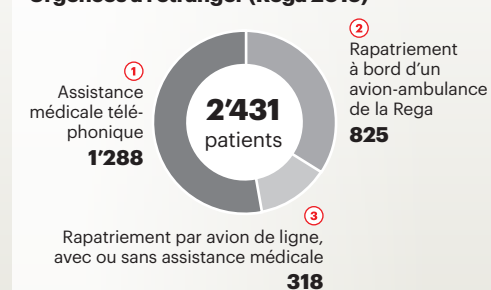
### Les critères de décision :

- Possibilités de traitement, infrastructures médicales et conditions d'hygiène sur place
- Complications post-opératoires et durée de l'hospitalisation, du traitement et de la rééducation
- Proportionnalité des risques liés au transport
- Considérations sociales (les personnes dépendantes de soins ne peuvent rester seules à l'étranger).

## Prestations d'assistance en faveur des donateurs

La Rega apporte son aide dans toute la mesure du possible. **Elle ne peut garantir un rapatriement**, car des raisons médicales ou opérationnelles peuvent s'y opposer. A titre de remerciement pour leur soutien **et en conformité avec les dispositions relatives aux donateurs, la Rega peut décharger ses donateurs des frais occasionnés par les prestations effectuées ou organisées par elle-même** lorsque les assurances ne couvrent pas les frais.

### Urgences à l'étranger (Rega 2015)



## S Check-list pour alerter la Rega

- Personne de contact**  
Nom, joignabilité, numéro de téléphone, e-mail
- Informations patient**  
Nom, date de naissance, adresse du domicile
- Lieu de séjour du patient**  
Adresse, hôpital et service, numéro de téléphone, e-mail
- Médecin traitant à l'étranger**  
Nom, langue de communication, numéro de téléphone, e-mail
- Etat de santé du patient**  
Etat de conscience, respiration et diagnostic présumé
- Circonstances**  
Que s'est-il passé, où et quand ?

**Numéro d'alarme depuis l'étranger**  
**+41 333 333 333**



**Découvrez dans notre vidéo** comment la Rega peut vous aider à l'étranger : [www.repat.rega.ch](http://www.repat.rega.ch)

